

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

la réponse au postulat de Monsieur le Conseiller Sylvain Pittet intitulé « pour des trains de nuit entre Lausanne et Yverdon-les-Bains ».

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Dans sa séance du 2 octobre 2008, votre Conseil a pris en considération le postulat de Monsieur le Conseiller Sylvain Pittet intitulé « pour des trains de nuit entre Lausanne et Yverdon-les-Bains » et l'a renvoyé à la Municipalité pour rapport.

Postulat

Par son postulat, Monsieur le Conseiller Sylvain Pittet invite la Municipalité à étudier les possibilités de mise en place de trains « pyjama » entre Lausanne et Yverdon-les-Bains le week-end (les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche).

Monsieur le Conseiller Sylvain Pittet intervient en faveur des Yverdonnoises et des Yverdonnois qui souhaitent participer à des manifestations ponctuelles organisées en soirée à Lausanne ou simplement se mêler aux noctambules de la capitale et partager leurs distractions habituelles. Monsieur Pittet argumente son postulat en relevant que le train est un moyen sûr et écologique qui permet d'éviter le risque d'accident de voiture, particulièrement élevé le week-end.

Horaires à l'appui, Monsieur le Conseiller Sylvain Pittet démontre que les liaisons ferroviaires nocturnes entre Lausanne et les autres régions du canton sont meilleures que celles entre Lausanne et le Nord vaudois :

Dernier départ des trains régionaux pour :

- Yverdon-les-Bains 00.06
- Allaman 01.14
- Palézieux 01.16
- Bercher 02.00
- Villeneuve 02.16

Le train de nuit qui devrait desservir Yverdon-les-Bains à satisfaction quitte Lausanne à 02.06 et s'arrête à Cossonay à 02.20. Il ne va pas plus loin en raison des travaux des tunnels du Mormont qui restreignent actuellement le trafic ferroviaire nocturne. Ces travaux seront achevés en 2011.

Monsieur le Conseiller Sylvain Pittet propose que des bus assurent le service entre Cossonay et Yverdon-les-Bains en attendant la fin des travaux.

Recherche d'une solutions et coûts

Le train (dès 2011)

Le développement des réseaux ferroviaires régionaux étant du ressort des cantons et non des CFF, l'extension jusqu'à Yverdon-les-Bains de la ligne du train de nuit qui s'arrête à Cossonay à 02.20 est de la compétence du Service cantonal de la mobilité. Si cette extension est réalisée, son coût annuel, estimé à fr. 50'000.-, sera réparti entre le canton (70 %) et les communes du bassin de transport 1 « Nord vaudois – Vallée de Joux », en fonction de leur nombre d'habitants et de la qualité de la desserte.

L'horaire proposé est le suivant :

- Lausanne 02.06
- Renens 02.11
- Bussigny 02.13
- Vufflens-la-Ville 02.16
- Cossonay 02.20 (terminus actuel)
- Eclépens 02.25
- Bavois 02.28
- Chavornay 02.32
- Essert-Pittet 02.34
- Ependes 02.37
- Yverdon-les-Bains 02.44

Avec l'accord des CFF, le Service de la mobilité avait envisagé de mettre en place cette desserte en 2006, mais le budget disponible ne permettait pas d'assumer le coût annoncé et un doute subsistait sur la fréquentation des trains. Il faut préciser que le coût annuel, chiffré à fr. 50'000.-, est élevé parce qu'il inclut le retour nécessaire du train vers Lausanne.

En février 2007, le Syndic soussigné a pris contact avec la Direction des CFF qui lui a confirmé ce qui précède en annonçant son intention de prolonger le train « pyjama » dès que la situation le permettra, soit à l'horizon 2009 ou 2010.

Ultérieurement, lors de l'élaboration du budget 2008, les CFF ont annoncé qu'une desserte nocturne ne peut pas être envisagée avant 2011, en raison des travaux des tunnels du Mormont.

Le bus (jusqu'en 2011)

En attendant la fin des travaux des tunnels du Mormont, la mise en service d'un bus entre Cossonay et Yverdon-les-Bains est possible. Le Service de la mobilité a déjà étudié cette solution précédemment, mais ne l'a pas retenue car une précédente expérience de transbordement dans les transports « pyjama » n'a pas rencontré le succès attendu sur la ligne de Palézieux.

En octobre 2008, le Service de la mobilité nous a informés que le nouvel horaire des transports publics allait entrer en vigueur pour un an en décembre 2008 si bien que la ligne demandée pourrait être mise en service seulement avec l'horaire suivant, soit dès décembre 2009. Le Service de la mobilité a précisé qu'entre-temps, une modification d'horaire est possible, mais pas avant l'été 2009.

Le Service de la mobilité a envisagé une synergie avec le transport existant entre Yverdon-les-Bains (00.50) et Orbe (01.16) qui rentre souvent à vide vers Yverdon-les-Bains. Exploité par CarPostal, les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche, ce transport peut être coordonné avec celui à organiser entre Cossonay et Yverdon-les-Bains.

Une autre synergie a été envisagée avec le transport existant entre Yverdon-les-Bains (00.30) et Sainte-Croix (01.00). Exploité par TRAVYS les nuits de vendredi à samedi et de

samedi à dimanche, ce transport peut être coordonné avec celui à organiser entre Cossonay et Yverdon-les-Bains.

Solution

La Municipalité et le Service de la mobilité ont étudié avec CarPostal et Travys une solution économiquement supportable pouvant être mise en place jusqu'à la fin des travaux des tunnels du Mormont.

Au terme de cette étude, la Municipalité a décidé d'accepter la proposition du Service de la mobilité de mettre en service un bus nocturne entre Cossonay et Yverdon-les-Bains, les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche, pour une période d'essai allant du 1er mai 2009 au 11 décembre 2010, moyennant une participation communale de fr. 17'375.-, soit le 50% du coût annoncé. Cette période d'essai aura valeur de test pour évaluer la fréquentation de la ligne afin de décider si un train de nuit circulant au-delà de Cossonay est justifié à partir de 2011.

Le Service de la mobilité a décidé de confier la prestation à CarPostal. Celui-ci facturera la part communale sur la base d'un décompte préalablement visé par le Service de la mobilité. L'entreprise CarPostal se chargera de la communication au public, d'entente avec notre chargée de communication et le Service de la mobilité.

* * *

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

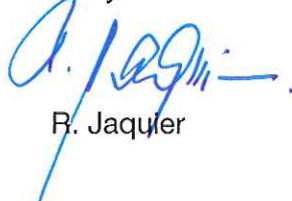
LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- : Le Conseil communal prend acte de la réponse de la Municipalité au postulat de Monsieur le Conseiller Sylvain Pittet intitulé « pour des trains de nuit entre Lausanne et Yverdon-les-Bains ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


R. Jaquier

La Secrétaire :


S. Lacoste

Délégué de la Municipalité : Monsieur Rémy Jaquier, Syndic